



Certification du programme de biomasse durable (SBP) Informations sur les prestations

La certification « Programme de biomasse durable » (Sustainable Biomass Programme - SBP) illustre votre engagement à fournir ou à vous approvisionner en biomasse ligneuse légale et responsable.



La certification SBP couvre les matières premières ligneuses, à partir de la forêt en passant par le producteur de biomasse jusqu'au producteur d'énergie final. Elle met l'accent sur les exigences de durabilité applicables à la forêt, sur la collecte de données sur le carbone et sur le contrôle de la chaîne de traçabilité. Dans la mesure du possible, SBP s'appuie sur les référentiels et les processus mis en place par les systèmes FSC™ et PEFC en matière de certification de la gestion forestière responsable.

Remarque : pour participer à la certification SBP, vous devez posséder un certificat FSC ou PEFC valide. Vous pouvez obtenir une certification FSC ou PEFC et une certification SBP par le biais d'un double audit.

À quoi renvoie le système SBP ?

Le Programme de biomasse durable (SBP) est une organisation à but non lucratif créée par les principaux producteurs européens d'énergie issue de la biomasse. Il vise à établir des référentiels permettant aux entreprises du secteur de la biomasse de prouver leur respect des réglementations, y compris en ce qui concerne les exigences de durabilité de la biomasse ligneuse utilisée dans la production d'énergie.

L'ASI (Accreditation Services International) accrédite les organismes de certification qui certifient les entreprises du secteur de la biomasse. Les certificateurs SBP ont besoin d'une accréditation FSC ou PEFC. Apprenez-en plus sur <https://sbp-cert.org>

Quelles sont les référentiels qui s'appliquent à mon entreprise ?

En fonction du type d'entreprise, cinq référentiels SBP peuvent s'appliquer aux détenteurs de certificats SBP. Les deux référentiels suivants s'appliquent à tous les producteurs et négociants de biomasse certifiés SBP :

- Le référentiel SBP 4 *Chaîne de contrôle* porte sur le flux des matériaux certifiés tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
- Le référentiel SBP 5 *Collecte et communication des données* vous permet de rassembler les données nécessaires. Seul un sous-ensemble des critères du référentiel s'applique aux négociants. Il existe également trois documents support (5A, 5B et 5C) qui définissent les exigences et les options relatives à la collecte de données énergétiques ainsi que l'utilisation du Système de transfert de données SBP.

Les référentiels suivants s'appliquent uniquement aux producteurs de biomasse :

- Le référentiel SBP 1 *Conformité des matières de base* définit les critères utilisés pendant l'audit de la zone d'approvisionnement (SBE : « supply base evaluation »). Les producteurs de biomasse doivent procéder à un SBE sauf si le matériau correspond à l'une des situations suivantes : déclaration de certification FSC ou PEFC ; déclarations du respect d'un standard reconnu par le PEFC ; déclaration FSC Bois contrôlé ou PEFC Source contrôlées ; déclarations FSC, PEFC ou SBP pour les matériaux de récupération.
- Le référentiel SBP 2 *Vérification de la conformité au SBP des matières de base* comporte des exigences sur la mise en place d'un système de gestion, l'enregistrement des sites d'exploitation, l'élaboration d'un rapport sur la zone d'approvisionnement, la mise en place de mesures garantissant la crédibilité et la mise en place d'un système de gestion des commentaires et des plaintes. Elle définit également les exigences relatives à la conduite d'un audit de la zone d'approvisionnement (SBE), qui peut être nécessaire en fonction du matériau que vous



vous procurez. Les SBE comprennent normalement une évaluation des risques, la vérification des fournisseurs et le contrôle des risques.

Le référentiel suivant s'applique uniquement aux producteurs d'énergie :

- Le référentiel SBP 6 *Calcul des bilans énergétiques et du carbone* décrit comment les producteurs d'énergie doivent utiliser les données reçues de leurs fournisseurs pour calculer le bilan énergétique et carbone final du matériau.

Quelles déclarations et marques puis-je utiliser ?

En tant que titulaire de certificat SBP, vous pouvez utiliser les déclarations *Biomasse conforme au SBP* ou *Biomasse contrôlée par le SBP* pour les matériaux certifiés SBP. Vous pouvez utiliser ces déclarations dans la communication inter-entreprises, tel que sur les documents de vente et de transport. Après la signature d'un contrat d'utilisation du logo avec le SBP, vous pouvez utiliser le logo SBP à des fins promotionnelles. L'étiquetage sur produit n'est pas autorisé.



Quels sont les coûts de la vérification ?

Vous devrez payer les coûts liés aux audits, qui dépendent du champ d'application de votre certificat. SBP vous facturera une *redevance SBP* en fonction de la quantité de matériau vendu avec la déclaration SBP. Apprenez-en plus sur la *redevance SBP* : <https://sbp-cert.org/sbp-framework/fee-schedules>

Processus de certification

Le pré-audit concerne principalement les producteurs de biomasse. Cela implique un premier examen de votre système SBP. Vous pouvez opter pour cette possibilité afin d'identifier les principales lacunes de votre système, ce qui facilite votre préparation à la certification.



Vous êtes en charge de veiller au respect des normes SBP pertinentes. Parmi les étapes à suivre, vous collectez des données sur l'énergie et le carbone et mettez en œuvre les exigences relatives à la chaîne de traçabilité. Les producteurs de biomasse qui s'approvisionnent en matières premières dans une zone d'approvisionnement nécessitant un audit doivent également conduire une consultation des parties prenantes et une évaluation des risques, élaborer un programme de vérification des fournisseurs et mettre en œuvre des mesures d'atténuation des risques.

Avant l'audit principal, vous transmettez à NEPCon vos documents procéduraux et autres documents, y compris le rapport sur la zone d'approvisionnement, le rapport d'audit sur les données énergétiques et GES (SAR), l'évaluation de risques SBP (le cas échéant) et les données de profilage de biomasse statique. NEPCon les examinera et vous informera si des écarts majeurs sont identifiés.

Les audits SBP sont normalement effectués sur site. Habituellement, notre auditeur mène des entretiens, examine les documents nécessaires et examine votre système de comptabilité par volumes. Il inspecte également vos installations et vérifie la qualité de votre programme de vérification des fournisseurs, y compris en réalisant des visites dans la forêt d'origine.

Après l'audit sur-site, nous préparons un rapport présentant les résultats, y compris les cas de non-conformité. Vous devrez corriger les principaux problèmes avant que nous puissions délivrer un certificat. Après l'examen du projet de rapport par nos experts, nous vous l'envoyons pour commentaires avant sa finalisation.

Si l'audit est positif, un certificat vous est délivré pour une durée de cinq ans. Cependant, vous devez faire l'objet d'audits annuels pour conserver le certificat. Votre certification est rendue publique sur le site Web de SBP.



Confidentialité

Nous utilisons des systèmes sécurisés et nous assurons la confidentialité et la sécurité de vos informations. Toutefois, les informations essentielles sur les certificats SBP sont publiées sur le site Web du SBP. En outre, des résumés publics des rapports d'audit SBP et des rapports sur la zone d'approvisionnement seront disponibles sur le site Web de SBP. Les résumés publics ne contiennent pas d'informations confidentielles.

Comment conserver mon certificat ?

Vous devez continuer à respecter les critères de certification. Cela est vérifié au cours des audits annuels. Vous devez remédier à toutes les non-conformités identifiées. Les non-conformités peuvent être majeures ou mineures. D'ordinaire, la mise en conformité avec les problèmes mineurs est vérifiée lors de l'audit annuel suivant. Les non-conformités mineures qui ne sont pas corrigées de manière adéquate sont surclassées en majeures. Vous devez remédier aux non-conformités majeures dans un délai maximum de trois mois, ce qui nécessite un audit supplémentaire. La non-résolution des non-conformités majeures entraîne la suspension de votre certificat. En cas de non-conformité sérieuse, votre certificat peut être suspendu avec effet immédiat. Remarque : un certificat suspendu peut être rétabli après la résolution des manquements.

FSC™ A000535 | PEFC/09-44-02